

FORMULAIRE COURS « PHILOSOPHIQUES » : POURQUOI CHOISIR L'OPTION 2 !

Les parents ont reçu cette semaine, dans les cartables ou les fardes d'avis, un formulaire relatif au choix des cours convictionnels. Ce formulaire permettra à la Ministre d'estimer le nombre de demandes de dispense de ces cours dès la rentrée scolaire prochaine. Du côté de la FAPEO, nous souhaitons « le tout pour tous ». Autrement dit, l'instauration de deux périodes de cours commun par semaine durant toute la scolarité obligatoire.

Un formulaire anticonstitutionnel ?

Effectivement, la note introductive du formulaire n'est pas conforme à l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 12 mars 2015. Que dit l'arrêt ?

- Il reconnaît le "*droit des parents à ce que leurs enfants ne soient pas confrontés à des conflits entre l'éducation religieuse ou morale donnée par l'école et les convictions religieuses ou philosophiques des parents*" (§ B.7.1)
- et "*leur droit à ne pas divulguer leurs convictions religieuses ou philosophiques, qui relèvent du for intérieur de chacun*" (B.7.2), autrement dit le **droit à la vie privée**

Ce n'est donc pas uniquement parce qu'aucun des cours offerts ne correspondrait à la conviction d'un parent qu'il a le droit de demander une dispense. Cette dispense ne doit pas être motivée. Par ailleurs, la fréquentation de ces cours ne deviendrait-elle pas facultative tout au long de l'année indépendamment de la date du 15 septembre ?

Cocher « rien » ou ne rien faire : un signal fort à la Ministre !

Ce document, malgré les pressions faites sur nos enfants, n'a donc aucune valeur légale. Il doit être considéré comme un sondage auquel nous avons toute liberté de participer ou pas.

Choisir l'**option 2** - « ne souhaite procéder à aucun des choix des cours mentionnés ci-dessus et demande que mon enfant en soit dispensé » -, c'est :

- envoyer **un signal pour une réforme** des cours de religion et de morale, plutôt qu'une demande de dispense ;
- demander l'organisation d'un véritable **cours commun** d'éducation philosophique, éthique et citoyenne ;
- offrir à **tous les élèves** une formation de qualité en la matière et encadrée par un personnel qualifié.

Joëlle Lacroix
Secrétaire générale

Luc Pirson,
Président de la FAPEO

Contacts presse : Joëlle Lacroix 0474/640.911- Luc Pirson : 0494/573.042